

Compte rendu du comité directeur du 26 février 2010

Présents : Patrick Lemesle, André Prieur, Bernard Bruche, Jean-Yves Fleurance, Jean-Marie Lemercier, Mathieu Grandfort, Maurice Pellequer, Yannick petit, Marie-Pierre Joubert, Jean-Paul Le-Corre

Excusés : Bertrand Petit, Edel Hezely, Patrick Jean, Christian Delobelle, Gilbert Havel, Jean-Luc Hermant, Maurice Langry, Alain Guzmann

Ouverture = 20h30

Rappel de la situation

Le président rappelle que la réunion se tient à Chennevières pour faire connaître le centre à ceux qui n'y étaient jamais venus.

Il explique que l'assemblée se déroulera l'après-midi car le comité départemental du 93 fait son AG le jour de la nôtre à Chennevières.

Les arbitres font donc leur contrôle des connaissances à Massy.

Il n'a pas invité le CTSR qui est en vacances, par ailleurs, il n'y a aucun sujet technique à débattre.

3 personnes sont démissionnaires : Maryse Taillebois, Yves Albert et Philippe Letartre.

1 poste féminin était déjà vacant. De ce fait il y a 4 postes à pourvoir dont 2 réservés aux dames.

Le Président confirme les candidatures arrivées : 3 candidatures par email plus 2 verbales en attente de confirmation. Les noms seront donnés quand toutes les candidatures seront régularisées.

Sont abordés ensuite les points à l'ordre du jour.

COTISATIONS 2011 :

Rappel : le CRIDF a moins 37 000 euros de résultats pour 2009 mais reste en positif en fond de roulement pour cette année.

Il est rappelé que le CRIDF, depuis 6 ans n'a pas augmenté la part ligue.

C'est pourquoi, après de longues discussions consécutives aux résultats financiers du CRIDF, le comité estime qu'il faut faire des économies mais aussi compenser les pertes de recettes liées aux baisses dramatiques des subventions régionales.

Le Comité estime également qu'il ne faut pas augmenter les licences des poussins. Il faudra peut-être revoir la répartition des cotisations si l'AG de la FFTA adopte les nouvelles licences. Si les nouvelles classes de licences sont adoptées, le CRIDF jouera le jeu pour la licence 2012.

Dans l'urgence, et devant les incertitudes, la proposition qui sera réalisée à l'assemblée est la suivante :

Part ligue :

- 15 euros pour les jeunes au lieu de 12,50 euros (soit +2,50 euros)
- 18 euros pour les adultes au lieu de 14,50 (soit +3,50 euros)
- La part reste inchangée pour les poussins

REDUCTION DES DEPENSES

Le comité estime également que des économies doivent être réalisées. Et notamment sur le choix du siège, les bureaux occupés coûtant 44 000 €/an soit 14 % du budget.

Une discussion a eu lieu avec le COGETARC pour évaluer la possibilité d'installation dans les lieux.

Une participation de 17 000 euros est demandée au CRIDF, il y aura certainement des frais supplémentaires liés à l'éventuelle augmentation des flux énergétiques.

Les départements qui bénéficiaient de quotas d'heures d'utilisation du CTS-ARC en contre-partie des 10 000 euros versés par le CRIDF, devront dorénavant s'acquitter du tarif d'utilisation standard..

Il sera nécessaire de faire un état des lieux.

Après un vote à main levée la proposition de déménagement au Cogetarc est adoptée, elle sera présentée à l'assemblée qui devra donner son accord pour modifier l'adresse du siège dans les statuts.

Il est également décidé de faire un recherche concernant le poste « téléphone » pour réduire les coûts.

LES ARCHERS ABSENTS

Le problème des archers absents aux championnats régionaux a été résolu, il reste maintenant le cas de ceux qui ne vont pas jusqu'au bout et qui ne restent pas au duel par exemple. Une lettre sera réalisée par le président

PRIME DU CTSR

Le Président rappelle la situation, il est alloué une somme appelée « prime » cette indemnité est accordée à un fonctionnaire détaché. Cette situation peut prêter à confusion cette somme n'est pas une charge salariale.

Il est rappelé que cette libéralité est renouvelée annuellement par le comité directeur et que son montant peut varier, voire même être supprimé.

Cependant il est souhaitable que les sommes versées par le CRIDF le soient en toute conformité avec la loi.

Un administrateur qui gère cette situation rappelle que le supérieur hiérarchique doit donner son accord écrit pour que cette prime qui correspond à un dépassement des horaires soit versée. Il faut donc une autorisation de cumul.

En conséquence le comité décide après un tour de table son maintien à 400€ brut à condition d'avoir l'autorisation écrite du supérieur hiérarchique du CTSR.

MISE EN PLACE DE L'AG

L'Assemblée Générale sera réalisée à Chennevières.

Les organisateurs arriveront entre 10 h 30 et 11 h, les personnes disponibles seront les bienvenues pour aider à la préparation.

Il est alloué un petit budget pour la pause : jus d'orange, coca, eau, café, petits gâteaux.

TRESORERIE/COMPTABILITÉ

Le départ du trésorier oblige à envisager une réorganisation.

Le comité approuve tout d'abord la délégation à un organisme du type « Profession Sport » du salaire des permanents (secrétaire, CTL et entraîneur du Pôle). Le coût de la prestation est d'environ 3 % des dépenses. Cet organisme ne sera pas l'employeur mais le prestataire paye, c'est sa spécialité et est très compétent en ce domaine.

En ce qui concerne les intervenants de l'ETR, ils sont actuellement défrayés selon le principe de défraiement des bénévoles. Il est réellement préférable de passer par le système légal des chèques emploi associatifs. Le Président de la commission formation gèrera cette situation avec le trésorier, il aura pour tâche de préparer les chèques emploi associatif et de vérifier les frais de déplacements. C'est le CTSR qui aura la charge de transmettre les informations dans un délai raisonnable (avant le 15 du mois suivant). Le comité estime que ces frais peuvent être contrôlés sur la base d'évaluations kilométriques fournies par des sites du type Mappy ou ViaMichelin.

AG DE LA FFTA

Elle se tiendra le 17 avril au CNOSF - Charletty.

Le Président

le Secrétaire